

Image not found or type unknown



Majorité simple en copropriété

Par **mjf**, le **23/03/2016** à **11:16**

Je suis copropriétaire d'un appartement (copropriété 4 logements + garages indépendants) et en plus, propriétaire d'un bout de terrain attenant à la copro. Je voudrais céder, à l'euro symbolique une petite bande de terrain (exactement 6,40m²) à la copropriété, pour permettre une meilleure accessibilité aux garages. Comme je suis également syndic, je vais soumettre cette question à la prochaine AG. Dois-je la faire approuver à la majorité simple ? Merci de me conseiller.

Par **janus2fr**, le **23/03/2016** à **13:20**

Bonjour,
C'est une décision qui se vote à l'unanimité (article 26).